



- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- QUESTION** (art. 35 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 13.09.2021

"Titre" : Stratégie de numérisation et sécurité des données

Texte de dépôt :

A l'heure actuelle, la plupart des collectivités publiques proposent des prestations en ligne aux citoyen.ne.s, par exemple l'enregistrement des changements d'adresse, les départs et arrivées dans les communes ou encore les attestations de domicile. La commune de Monthey propose un certain nombre de ces services. Le Conseil municipal prévoit-il d'étendre ces prestations ? Le Conseil municipal dispose-t-il d'une stratégie globale de numérisation ? Si oui, quels sont les services impliqués et comment est-elle mise en œuvre ?

La numérisation croissante est souhaitable, aussi bien pour l'efficacité des processus internes à l'administration que pour la facilité d'accès des citoyen.ne.s. Mais elle s'accompagne de risques grandissants en matière de sécurité des données. L'exemple récent de Rolle montre la vulnérabilité des communes face à des hackers professionnels motivés par l'appât du gain. Selon le *Walliser Bote*, le préposé cantonal à la protection des données, Me Sébastien Fanti, a envoyé fin août à toutes les communes valaisannes des directives sur la sécurisation des réseaux communaux. Comment le Conseil municipal perçoit et entend mettre en œuvre ces directives ? De manière plus générale, quels sont les efforts entrepris et moyens alloués à la sécurité du réseau communal ? Des contrôles ont-ils lieu sur une base régulière ? La commune a-t-elle prévu un plan en cas de vol de données ? Sachant par ailleurs que le moyen le plus facile de pénétrer dans un réseau est par l'intermédiaire de mails de phishing destinés aux employés, ceux-ci sont-ils sensibilisés et formés à la sécurité des données ?

Nom prénom :

Thétaz Fabien

Représentant le parti / groupe : Parti socialiste et Gauche citoyenne

Date : 13.09.2021

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au conseil municipal, par l'intermédiaire du bureau du Conseil général